



Guide pratique pour l'établissement, le dépôt et le suivi des déclarations en douane

Cette formation se concentre sur les règles à appliquer pour (faire) établir correctement les déclarations en douane.

L'accent est mis sur les différentes données qui doivent être reprises dans la déclaration en douane, ainsi que sur les documents qui accompagnent une telle déclaration.

Le point de départ est l'analyse des cases de la déclaration en douane – le Document unique –, afin d'en clarifier la signification et en vue d'expliquer l'utilisation des codes et données sous-jacents.

Les difficultés pratiques et les erreurs fréquentes sont également abordées, tout en analysant quelles sont les responsabilités respectives des différents acteurs impliqués dans le processus.

La formation s'adresse tant aux entreprises qui déposent elles-mêmes leurs déclarations en douane, qu'à celles qui font appel aux services d'un agent en douane.

Les points suivants sont notamment abordés :

- Pourquoi établir une déclaration en douane ?
- Les différents types de déclarations
- Le Document unique et ses cases
- Les données et documents phares
- Le système pour la déclaration électronique PLDA
- Le fonctionnement des solutions IT
- La coopération avec un agent en douane
- Les responsabilités
- La procédure de déclaration à l'importation et à l'exportation



Groupe cible	<p>La formation s'adresse tant aux entreprises qui déposent elles-mêmes leurs déclarations en douane, qu'à celles qui font appel aux services d'un agent en douane.</p> <p>Le personnel de direction et les collaborateurs administratifs des départements responsables au sein de l'entreprise pour la gestion des flux de biens (transport, expédition, logistique, etc.).</p> <p>Les prestataires de services logistiques.</p>
L'approche	<p>Interactif</p> <p>Présentation des concepts théoriques</p> <p>Application pratique des concepts, par le biais d'exemples et d'exercices</p>
Durée	<p>1 journée de 9h00 à 16h30</p>
Date et lieu	<p>Liège Airport, rue de l'Aéroport – Building 50 à Grâce-Hollogne</p> <p>Le jeudi 8 février 2024</p>
Participation	<p>Membres Co-Valent* : 464 € / participant</p> <p>Non-membres : 543 € / participant</p> <p>CO-VALENT*</p> <p>* Gratuit pour les membres de l'industrie chimique Entreprises Co-Valent, merci de vous inscrire via le lien suivant : www.co-valent.be</p> <p>Déjeuner sandwichs inclus</p> <p>Prix hors 21% de TVA</p>